

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE LA MANCHE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-9 et suivants et R.1434-33 et suivants ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHÉ, directeur général de l'ARS de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;
- VU** l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;
- VU** les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;

SUR PROPOSITION des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté porte composition des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de la Manche

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Aurélie MAGIDS (FEHAP)	Madame Séverine KARRER (FHF)
Monsieur Stéphane BLOT (FHF)	Monsieur Frédéric MARIE (FHF)
Madame Béatrice LE GOUPIL (FHP)	Monsieur Vincent GERVAISE (FHP)

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe SERRAND (FHF)	Monsieur Loïc MIGNOT (FHF)
Monsieur Firas ABBAS (FHF)	Monsieur Yvon BAILLEUL (FHF)
Madame Anne PESKINE (FHP)	Monsieur Jean-François LAMOTTE (FHP)

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Clémence BURNOUF (FHF)	Madame Anne-Laure BUTAULT (FHF)
Monsieur Stéphane MALHERBE (NEXEM)	Monsieur Stéphane BOURDON (NEXEM)
Monsieur Stéphane LEMAITRE (FEHAP)	En attente de désignation
Monsieur Julien COCHET (UNAPEI)	Madame Catherine ROLLAND-GOXE (UNAPEI)
Madame Mireille CARPENTIER (URIOPSS)	Madame Katia LE FEVRE (URIOPSS)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mathieu LEGRAVEREND (PLANETH Patient)	Madame Laëtitia MOREL (PLANETH Patient)
Monsieur Jean-Pierre DANIN (PSN)	Monsieur Jean-Louis LEPEE (PSN)
Madame Hélène MARSEILLE (FAS)	Monsieur Fabrice LEFEBVRE (FAS)

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe CHOLET (URML)	Madame Sophie LEMESLE (URML)
Monsieur Eric KALUZINSKI (URML)	Monsieur Bruno REGNAULT (URML)
Madame Violaine MEHAULT-HOLMES (URML)	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas LUCAS (URPS Infirmiers)	Monsieur Vincent JARRY (URPS Pédicures podologues)
Madame Virginie PELLET (URPS Pharmaciens)	Monsieur Charles-Edouard POIRIER (URPS chirurgiens-dentistes)
Monsieur Laurent GRETCHANOVSKY (URPS Orthophonistes)	Madame Bérengère TANGUY (URPS Pédicures podologues)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Madame Anne-Claire VIEL-VARETTE (MSP Bricquebec-en-Cotentin)	Monsieur Matthieu LORIN (PSLA Saint-Lô)
Madame Coline LECANU (CS Brès-Croizat)	En attente de désignation
Madame Anne-Laure RICHARD (CPTS Sud Manche)	En attente de désignation
Monsieur Pierre POULLAIN (DAC Centre Manche)	En attente de désignation
Monsieur Ludovic LERENARD (Advocacy)	Monsieur Cyrille NGUYEN (Advocacy)

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Madame Chantal MENARD (FNEHAD)	Monsieur Olivier JOULAUD (FNEHAD)

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean SCIRE (CDOM)	Madame Déborah PICOT (CDOM)

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Arlette BOUCHAIN (FNAR)	En attente de désignation
Monsieur Hervé BURNOUF (UFAL Cherbourg Cotentin)	Monsieur Pierre BIHET (UFAL Cherbourg Cotentin)
Monsieur Claude LEHOUSSEL (AFD)	En attente de désignation
Madame Marianne THEVENY (UDAF)	Madame Françoise LEBLONDEL (UDAF)
Monsieur Jean-Pierre LUCAS (FNATH)	Madame Elisabeth CLEMENT (FNATH)
Monsieur Serge GOUYE (France Rein)	En attente de désignation

b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Mme Danièle GAUTSCHI (UDR FO Manche)	Monsieur Michel LECHATREUX (Fédération générale des retraités de la fonction publique)
Madame Catherine VIVET (Union territoriale des retraités CFDT Manche)	Monsieur Claude LERENARD (Union territoriale des retraités CFDT Manche)
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

a) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Monsieur Sylvain LETOUZÉ	Madame Florence MAZIER

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
Madame Nicole GODARD	Monsieur Pierre-François LEJEUNE

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Monsieur Sébastien BERTOLI	Madame Christel PRADO

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques COQUELIN (Vice-président de la CA du Cotentin)	Monsieur Jacky MARIE (Vice-président de la CA du Cotentin)
Monsieur Jacky BIDOT (Président de la CC Coutances Mer et Bocage)	Monsieur Franck ESNOUF (Vice-Président de la CA Mont St Michel Normandie)

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Monsieur Hervé BOUGON (Maire de Bricqueville-sur-Mer)	Monsieur Alain BRIÈRE (Maire de Jullouville)
Monsieur Jean-Pierre LEMYRE (Maire de Quettehou)	Monsieur Raymond BÉCHET (Maire de St-Georges de Rouelley)

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Monsieur Laurent SIMPLICIEN (Secrétaire général préfecture de la Manche)	Madame Ghislaine BORGALLI-LASNE (Directrice de la DDETS de la Manche)

b) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gabriel JOURDAN (MSA)	Monsieur Philippe LAURENT (CAF)
Monsieur Eric LEBRUMAN (CPAM)	Monsieur Guy BESNARD (CARSAT)

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
Madame Laurence BEAUDOIN (Mutualité Française)
Monsieur Jean-René LEDOYEN (Conseil municipal de Granville)

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé du Calvados, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de la Manche.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Manche. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 4: La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen, le 29 JUL. 2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE